

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles
Canton de Deuil-La Barre



**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Étaient présents :

Patrick FLOQUET, Maire,

François ROSE, Karine FARGES, Jean-Pierre YETNA, Marie-Noëlle FLOTTERER, Mourad AZZI, Bakhta MAÏCHE, Jean-Luc LEROY, Elvire TENO, Mustapha BAMBA, Jacqueline RAGOT, Mireille BENATTAR, Hervé MARTIN, Albert BLONDEL, Abdelaziz LALMI, Bernard NARBONI, Bernard LABORDE, L'Houssain EL MAZOUZI, Maha GULFRAZ (*jusqu'au point 9*), Loganayagi VASANTE, Selva ANNAMALE, Soria MAÏCHE, Pascale ANDRIANASOLO, Thierry MANSION, Jennifer BONINO, Franck CAPMARTY, Laurent POULOT.

Étaient absents et avaient donné pouvoir :

Patricia EGASSE à Albert BLONDEL ;
Francine KANCEL à Jacqueline RAGOT ;
Alain BOCCARA à Laurent POULOT ;

Étaient absents :

Colette LAMBERT, Raouf BAKHA, Barbara EZELIS.

Patrick FLOQUET, Maire, ouvre la séance à 21 heures.

Patrick FLOQUET procède à l'appel nominal et constate que le quorum est atteint.

Mireille BENATTAR est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : Bilan des cessions et des acquisitions foncières 2022.

1 – EXPOSÉ DES MOTIFS

L'article 11 de la loi n°95-127 du 8 février 1995 prévoit que les collectivités territoriales délibèrent tous les ans sur le bilan de leurs acquisitions et cessions immobilières.

2 - DÉLIBÉRATION

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2241-1 ;

Considérant qu'en 2020, le conseil municipal s'est prononcé par délibération n° D/2020/06.10/66 en date du 06 octobre 2020 sur la cession des parcelles AC 663 et 666 sises respectivement lieu-dit « Les Trois Cornets » d'une superficie de 1 033 m² et rue Maurice Berteaux d'une superficie de 357 m² dont l'acte de vente a été signé le 8 septembre 2022 au profit de la société SCI IE060 MONTMAGNY pour un montant de 132 050 € H.T. soit de 158 460 € T.T.C. ;

Considérant qu'en 2022, le conseil municipal s'est prononcé à deux reprises par délibération n°DL2022-1703-013 en date du 17 mars 2022 puis par délibération rectificative n° DL2022-3006-051 en date du 30 juin 2022, sur l'acquisition de la parcelle AB 815 sise rue du Clos de Pontoise d'une superficie totale de 34 m² dont l'acte de vente a été signé le 29 septembre 2022 avec la SCI 99 avenue de la Gare pour un montant d'un euro symbolique ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, monsieur François ROSE,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **PREND ACTE** du bilan des acquisitions et cessions immobilières pour l'année 2022 qui se présente comme suit :

Cessions immobilières : parcelles AC 663-666 sises lieu-dit « Les Trois Cornets » et rue Maurice Berteaux pour un montant de 132 050 € H.T. soit de 158 460 € T.T.C. au profit de la société SCI IE060 MONTMAGNY.

Acquisitions immobilières : parcelle AB 815 sise rue du Clos de Pontoise pour un montant d'un euro symbolique à la SCI 99 avenue de la Gare

Echanges fonciers : Néant

- **DIT** que les sommes ont été inscrites au budget de la commune ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire, ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Reçu en sous-préfecture le... **31 MARS 2023**
Publié le... **31 MARS 2023**
Notifié le... **31 MARS 2023**
Montmagny, le... **31 MARS 2023**

Le Maire
Patrick FLOQUET



Fait à Montmagny, le 30 mars 2023

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Patrick Floquet

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, dans un délai de deux mois, à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Accusé de réception en préfecture
095-219504271-20230330-DL2023-3003-027-DE
Date de télétransmission : 31/03/2023
Date de réception préfecture : 31/03/2023

Acte à classer

DL2023-3003-027

1 En préparation 2 Pour signature 3 Prêt à transmettre 4 En attente retour
Préfecture 5 > AR reçu < 6 Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-03-31T14-59-10.00 (MI244166973)

Identifiant unique de l'acte :

095-219504271-20230330-DL2023-3003-027-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Bilan des cessions et des acquisitions foncières 2022

Date de décision : 30/03/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.4. Amenagement du territoire

Identifiant unique de l'acte antérieur

:

Acte : [DL2023-3003-027 Bilan cessions et acquisitions foncières 2022.PDF](#) Multicanal : Non

Pièces jointes :

[DL2023-3003-027 ANNEXE Bilan cessions et acquisitions foncières 2022.PDF](#)

Type PJ : 21_RP - Rapport de présentation

Imprimer la PJ avec le tampon AR

Classer

Annuler

Préparé
Demande de signature
Signé
Transmis
Accusé de réception

Date 31/03/23 à 14:43
Date 31/03/23 à 14:43
Date 31/03/23 à 14:57
Date 31/03/23 à 14:59
Date 31/03/23 à 15:04

Par MAZET CELINE
Par MAZET CELINE
Par FLOQUET Patrick
Par MAZET CELINE